

L'École inclusive soutenue par le ministère est actuellement un véritable laboratoire de précarisation. Les 110000 personnels AESH qui accompagnent un nombre croissant d'élèves en situation de handicap sont soumis à des conditions de vie et de travail extrêmement précaires.

Ce cadre défavorable permet à certaines directions (Dasen et établissements) de dégrader encore les conditions de travail des AESH. Cette politique de gestion purement comptable et déshumanisée nuit à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Un salaire en dessous du seuil de pauvreté, l'enchaînement de CDD pour un futur CDI... Tout ceci laisse les AESH dans la précarité, sans aucune formation qualifiante ni diplômante pour remplir leurs missions !

À ces difficultés s'ajoutent de fortes et légitimes inquiétudes sur l'avenir des AESH, sur la pérennité de leurs missions et leurs perspectives de carrière, inexistantes à ce jour. **À nous collectivement d'imposer nos revendications. Il y a urgence.**

PIAL : facteur de dégradation massive

Les PIAL sont un instrument destructeur supplémentaire de la politique ministérielle inclusive des élèves en situation de handicap. Une volonté de quantité qui prime sur la qualité.



Les conséquences des PIAL sur le travail des AESH :

- ★ Affectations arbitraires sur plusieurs établissements parfois sur une même journée ;
- ★ Réaffectations du jour au lendemain par simple appel ou texto ;
- ★ Emplois du temps modifiables de semaine en semaine ;
- ★ Accompagnement des élèves sur des temps plus courts et difficulté à pouvoir établir une relation de confiance et assurer le suivi avec les élèves accompagnés ;
- ★ Impossibilité de travailler avec les équipes enseignantes de façon cohérente ;
- ★ Pressions hiérarchiques ;
- ★ Détournement des heures d'activités connexes hors cadre de leurs missions ;
- ★ Chaîne hiérarchique rendue volontairement floue ;
- ★ Risque constant de perdre son deuxième emploi à force d'affectations changeantes ;
- ★ Difficultés d'organisation et frais de garde d'enfants augmentés (temps de trajet rallongés et changements réguliers d'emploi du temps).

C'est aussi compliqué pour les AESH-CO en ULIS...

Ces personnels manquent de considération alors qu'ils remplissent des missions éreintantes. Ils multiplient par 12 voire plus, l'adaptation aux différents handicaps, les ESS, les échanges avec les équipes pédagogiques et toutes les adaptations nécessaires en fonction des handicaps au sein du même dispositif.

PIAL : des conséquences graves pour tou·tes

Pour les élèves

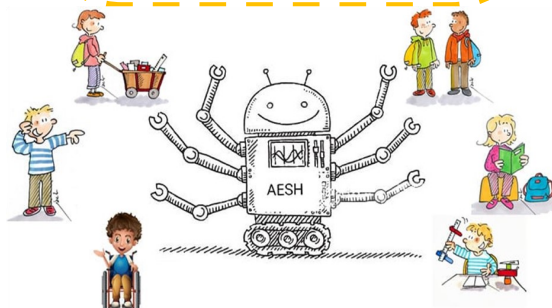
- Perte de repères ;
- Perte de motivation ;
- Autonomie non acquise et forcée ;
- Apprentissages moins adaptés ;
- Situations d'échec / d'isolement/ de perte de confiance en soi/ d'angoisse/ de souffrance ;
- Risque de déscolarisation partielle ou totale.

Pour les familles

- Manque accru de visibilité sur le nombre d'heures d'accompagnement pour leurs enfants ;
- Demande aux familles de garder leurs enfants au domicile à défaut d'accompagnement ;
- Perte de repères sur le suivi de leurs enfants à l'école et difficulté accrue voire impossibilité d'identifier clairement quel·les AESH accompagnent leurs enfants ;
- Manque de communication, de transparence ;
- Combat plus rude encore pour l'obtention et/ ou le maintien de notifications et d'heures d'accompagnement par un·e AESH.

Pour les enseignant·es

- Disparition de l'AESH à l'heure suivante et/ou du jour au lendemain ;
- Surcharge de travail pour pallier l'absence d'AESH ;
- Différent·es AESH pour un·e même élève ;
- Impossibilité de temps de concertation réguliers avec l'AESH ne permettant plus de suivi pédagogique cohérent et adapté au handicap de l'élève...



Pour les AESH, la CGT Éduc'action revendique :

- un vrai métier et un statut de fonctionnaire d'Etat de catégorie B ;
- un recrutement avec un salaire de début de carrière d'1,4 fois le SMIC ;
- des obligations règlementaires de service pour un temps plein et un salaire à 100% à 24h d'accompagnement ;
- la mise à disposition, dans un contexte COVID de masques FFP2 car la santé n'est pas une option.
- l'accès à une formation qualifiante et diplômante continue sur le temps de travail ;
- des affectations sur deux établissements ou écoles au maximum ;
- deux élèves maximum à accompagner ;
- le remboursement des frais de transport et de repas pour l'ensemble des AESH ;
- le versement des primes REP/REP+ et EREA ;
- l'arrêt du bénévolat sur les sorties, stages, devoirs surveillés: ces heures doivent être comptées dans le temps de travail ou récupérées;
- le respect strict du cadre des missions des AESH défini par circulaire 2017-084 du 3-5-2017.



**MOBILISONS-NOUS ENSEMBLE !
AESH, ENSEIGNANTS ET FAMILLES**

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

14h devant le Rectorat de Lille